

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Bitam : le marché désormais ouvert trois fois par semaine

UNE décision du préfet du Ntem, Jean-Claude Mounziégou Maloulah, avec l'onction du gouverneur Joël Ogouma.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

EN sus des mesures barrières prises par le gouvernement dans le cadre de la riposte contre le coronavirus, les autorités de la commune de Bitam, chef-lieu du département du Ntem, viennent de décider d'ouvrir, désormais, le marché municipal trois fois par semaine : lundi, mercredi et samedi. De 6 heures à 12 heures.

Une décision déjà effective depuis lundi dernier. Mais avant son applicabilité, le préfet du département du Ntem,

Jean-Claude Mounziégou Maloulah, a d'abord eu l'onction du gouverneur de la province du Woleu-Ntem, Joël Ogouma, et du maire de la commune de Bitam, Jules Mbelé Asseko.

Cette fermeture provisoire et ouverture périodique du seul espace commercial de Bitam résulte du fait que de nombreux opérateurs économiques et certains consommateurs tardent à s'imprégner des mesures barrières prises, pourtant, pour limiter la propagation du Covid-19 dans notre pays. En effet, comme si de rien n'était, en dépit du premier cas confirmé à Bitam, certains Bitamois continuent de vivre comme auparavant. Avec insouciance. Ignorant au passage la distanciation sociale imposée (1,5 m au minimum), le port du masque, le lavage régulier des mains, etc. C'est donc pour éviter une montée vertigineuse des contaminations dans le



Une vue du marché de Bitam, moins animé qu'avant.

Ntem que la première autorité départementale veille à ce que magasins, restaurants, salons de coiffure, boucheries... soient fermés.

"Bitam est frontalière avec la Gui-

née-équatoriale et le Cameroun, où la situation épidémiologique devient très alarmante. Nous sommes donc tenus de prendre des dispositions pour anticiper la propagation à une

échelle incontrôlable. Pour cela, il nous faut respecter collectivement et individuellement les mesures gouvernementales", a conseillé le préfet Mounziégou Maloulah.

Covid-19 : les députés du Ntem entrent dans la lutte



Les députés du Ntem.

E.E.M
Bitam/Gabon

DANS un élan commun de sensibilisation à la lutte contre le coronavirus, les députés du département du Ntem, Elie Colin Akoue (2e siège), Francis Ntolo Eya'a (3e siège), David Ella Mintsa (4e siège) et Patricia Ndemengane Ndong (1er siège de la commune de Bitam), sont montés au créneau, le 4 mars dernier, pour attirer l'attention

des populations de leurs circonscriptions politiques respectives sur le danger que présente cette pandémie.

Occasion pour eux de rappeler que, depuis le 12 mars dernier, le Gabon a enregistré son premier cas confirmé, et les plus hautes autorités du pays, en tête desquelles le président de la République, Ali Bongo Ondimba, ont pris des mesures exceptionnelles pour contenir la propagation de ce virus. En dépit de ces efforts du gouvernement, le pays

a quand-même enregistré 33 cas jusqu'à hier dont 1 diagnostiqué positif à Bitam. " Il s'agit d'une jeune étudiante gabonaise résidant au Cameroun, rentrée récemment au pays. Dès son arrivée, l'intéressée a été prise en charge et placée en confinement par l'équipe locale du Comité de pilotage et du Plan de riposte contre le Covid-19 ", précise le message.

Ce qui sous-entend que la pandémie a déjà franchi les frontières du Ntem et de Kyè, et est bel et bien présente dans la ville de Bitam. Cependant, les élus nationaux ont invité les populations locales au calme, à la sérénité et à une réelle prise de conscience collective et individuelle.

Pour les députés de la commune de Bitam et du département du Ntem, seule la stricte application des recommandations du gouvernement, notamment les mesures barrières, permettront de limiter la propagation et de gagner la bataille contre le Covid-19.

Plusieurs habitants d'Oyem interpellés, puis relâchés



Le procureur d'Oyem et son équipe lors d'une patrouille de nuit.

E.E.M
Oyem/Gabon

LE confinement rencontre un peu de résistance à Oyem, certains habitants restant hors de leurs domiciles parfois pendant des heures de couvre-feu. Pour dissuader les téméraires, le procureur d'Oyem, Rodrigue Ondo Mfoumou, a initié, depuis le 3 avril dernier, des patrouilles nocturnes.

Le maire Christian Abessolo

Menguey, le commandant de groupement de la gendarmerie départementale (Justin Okaga), et d'autres chefs d'unités des forces de défense et de sécurité l'assistent dans cette tâche. Aussi, lors d'une descente musclée, plusieurs noctambules ont-ils été interpellés, puis conduits dans les geôles de la direction générale des Recherches (DGR), au quartier Mont-Miyéle.

Le lendemain, avant d'être relâchés, les gardés à vue ont été soumis à des travaux d'intérêt général, en guise de réparation de l'infraction commise. Le procureur en a profité pour appeler la population locale à respecter scrupuleusement les mesures prises par le gouvernement, pour faire face au Covid-19. A l'endroit des forces de l'ordre et de sécurité, le procureur a interdit "d'exiger de l'argent aux personnes arrêtées lors des patrouilles de surveillance, en contrepartie de leur relâche", a-t-il rappelé.